

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 947

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 44**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Gouvernement s'est prononcé sur le caractère prioritaire de l'accès aux soins bucco-dentaires. L'accès à des offres sans reste à charge pour les prothèses dentaires était même un engagement de campagne du candidat Macron

Nous nous étonnons donc que le Gouvernement envisage de reporter d'un an l'application du règlement arbitral plafonnant les dépassement sur les soins prothétiques. D'autant que ce report ne concerne pas l'augmentation des tarifs plafonds applicables aux bénéficiaires de la CMU.

Le Gouvernement veut "se donner le temps de la discussion dans un climat apaisé". Nous l'avons connu bien plus expéditif quand il a légiférer par ordonnances pour réformer le Code du Travail.

Surtout, est une mauvaise nouvelle pour les patients puisqu'il s'agit d'une nouvelle année de perdue en matière de santé bucco-dentaire.